Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Juin 2023

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Retrait des produits à base des substances oxamyl et ipconazole
L'Anses a procédé au retrait de 5 autorisations de mise sur le marché et 3 permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques à base des substances actives oxamyl et ipconazole, suite à l'entrée en vigueur des règlements d'exécution (UE) 2023/741 du 5 avril 2023 et (UE) 2023/939 du 10 mai 2023, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active oxamyl, et le retrait de l'approbation de la substance active ipconazole.

Pour la substance oxamyl, la date de retrait est fixée au 01/08/2023 (décisions à paraître), la fin de vente et de distribution est fixée au 01/11/2023, tout comme la fin d'utilisation des stocks de produits. En PPAM, cela concerne le produit Vydate 10G pour les cultures rattachées à l'usage "carotte" (Racines d'Angélique, de Gentiane jaune - de Livèche - de Pissenlit - et de Raifort).
>> Actu PPAM du 06/07/2023

Pour la substance ipconazole, la date de retrait est au 31/08/2023 (décisions à paraître), la fin de vente et de distribution est fixée au 30/11/2023 et la fin d'utilisation des stocks de produits est fixée au 29/02/2024. PPAM non concernées.
>> Lien

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

Protéines hydrolysées
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active proteines hydrolysées (hydrolysed proteins).
>> Lien

dimethomorph (CAS 110488-70-5)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active dimethomorph.
>> Lien

trinexapac (CAS 104273-73-6)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active trinexapac
>> Lien

2,4-D (CAS 94-75-7)
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active 2,4-D
>> Lien

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

fenpropathrin - article 43
L'EFSA a émis un avis scientifique à la demande de la Commission Européenne, sur certaines LMR de la substance active fenpropathrin, en vue d'une éventuelle baisse des LMR.
>> Lien

azocyclotin et cyhexatin - article 43
L'EFSA a émis un avis scientifique à la demande de la Commission Européenne, sur certaines LMR des substances actives azocyclotin et cyhexatin, en vue d'une éventuelle baisse des LMR.
>> Lien

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

sulfoxaflor (CAS 946578-00-3) - article 6
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée sur canne a sucre, myrtille, avocat, mangue, ananas, artichaut, asperge, graine de tournesol et café.
>> Lien

pyraclostrobin (CAS 175013-18-0) - article 6
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée sur papaye.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.
>> Juillet 2023

• Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.
Version du 23/06/2023.
>> Lien

•Arrêtés du 01-06-2023 autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement des macro-organismes suivants: *Cryptolaemus montrouzieri, Aphelinus abdominalis, Typhlodromips montdorensis, Amblyseius andersoni, Sphaerophoria rueppellii, Amblyseius swirskii, Adalia bipunctata,* et *Feltiella acarisuga*.
Autorisation valable pour 5 ans à partir du 01/06/2023, pour la société AGROBIO S.L.
>> Lien

• Décision de la Directrice générale de FranceAgriMer N° INTV-GECRI-2023-18 du 15 juin 2023 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif exceptionnel de prise en charge des pertes économiques de la filière lavandicole engendrées par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.
L'aide est fondée sur la prise en charge d'une partie de la baisse d'Excèdent Brut d'Exploitation (EBE) global de l'exploitation constatée sur l'exercice comptable clôturé incluant la récolte 2022, sur les ventes d'huile essentielle de lavande et lavandin.
- Seuil de perte de CA : supérieures ou égales à 30% par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés incluant les récoltes de 2018 et 2019.
- Période de dépôt des demandes d'aide: ***du 19 juin au 28 juillet 2023 à 14h.***
>> Lien

• MASA: : Santé des végétaux en France : quelles sont les menaces et moyens de lutte ?
Chaque année, environ 1 500 interceptions de plantes, fruits et légumes aux frontières de l'Union européenne permettent d'éviter l'introduction d'organismes nuisibles (insectes, bactéries…) interdits. Production agricole, sécurité alimentaire, protection de l'environnement et du développement économique… Cette surveillance est fondamentale pour plusieurs aspects.
Article du 30/06/23.
>> Lien

• MASA: : Laboratoires officiels et reconnus en santé des végétaux
Les services de contrôle du ministère en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'appuient sur un réseau de laboratoires officiels, constitué principalement par les laboratoires nationaux de référence (LNR) et les laboratoires d'analyses agréés.
Article du 28/06/23.
>> Lien

• PHYTEIS: Culturales 2023 et protection des cultures : à la croisée des défis climatiques et de sécurité alimentaire
Les innovations pour protéger les cultures présentées par les onze adhérents de Phyteis lors des Culturales intègrent les enjeux de changement climatique, d'agroécologie et de souveraineté alimentaire. Autre thème mis en avant sur les stands des entreprises : l'accompagnement des agriculteurs et les partenariats entre acteurs agricoles pour sécuriser la transformation des modèles agronomiques.
Article du 27/06/23.
>> Lien

• PHYTEIS: Plan sortie du Phosmet, premier bilan dressé par le CGAAER
Prévu dans sa mission d'accompagnement du plan « sortie du Phosmet », le retour d'expérience élaboré par le CGAAER souligne un point central : la nécessaire anticipation. Entre points de vigilance et premiers résultats, le rapport disponible depuis fin juin pose les défis à relever lorsqu'une solution phytopharmaceutique essentielle à une culture est retirée du marché.
Article du 07/07/23.
>> Lien

• IBMA: Rapport de l'IEEP « Les plans stratégiques de la PAC aident-ils les agriculteurs à utiliser des alternatives de lutte biologique à l'utilisation des pesticides ? »
Ce rapport a passé en revue sept plans stratégiques nationaux de la PAC pour voir si et dans quelle mesure les interventions prévues soutiennent la lutte biologique et la lutte antiparasitaire intégrée.
Article de juin 2023.
>> Lien

Retourner au sommaire

Veille réglementaire **est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail